Réseau transnational de droit bancaire et financier

Capital Markets Union

Le financement des entreprises innovantes et des PME

Anne-Catherine Muller

14 octobre 2016

- 1. L’environnement
- 2. Les objectifs de la CMU
- 3. Les instruments

L’environnement

- Les PME sont déterminantes pour la croissance et pour l’emploi
- Elles ne sont pas très connues, et leur financement dépend dans une large mesure de banques locales
- Elles ont souffert davantage que les grandes entreprises de la crise financière

Les objectifs de la CMU

- La croissance, avec un rôle important à jouer par les petites entreprises
- La réduction de la dépendance au financement bancaire, en diversifiant les sources de financement pour les PME
- La stabilité financière

Les instruments

Les sources de financement des entreprises se résument en deux mots: capital ou dette

Les deux sources ne sont pas équivalentes, une entreprise innovante ne dégageant pas toujours les bénéfices permettant le service de la dette, et n’ayant pas l’assisse pour aller sur me marché actions

C’est donc le financement privé qui constitue la source alternative de financement au financement bancaire

Private equity

- **Par les fonds de capital-investisment**
- Règlements EuVECA and ELTIF
- **Par le crowdfunding**
- Absence de réglementation européenne

L’échelle de financement des entreprises innovantes

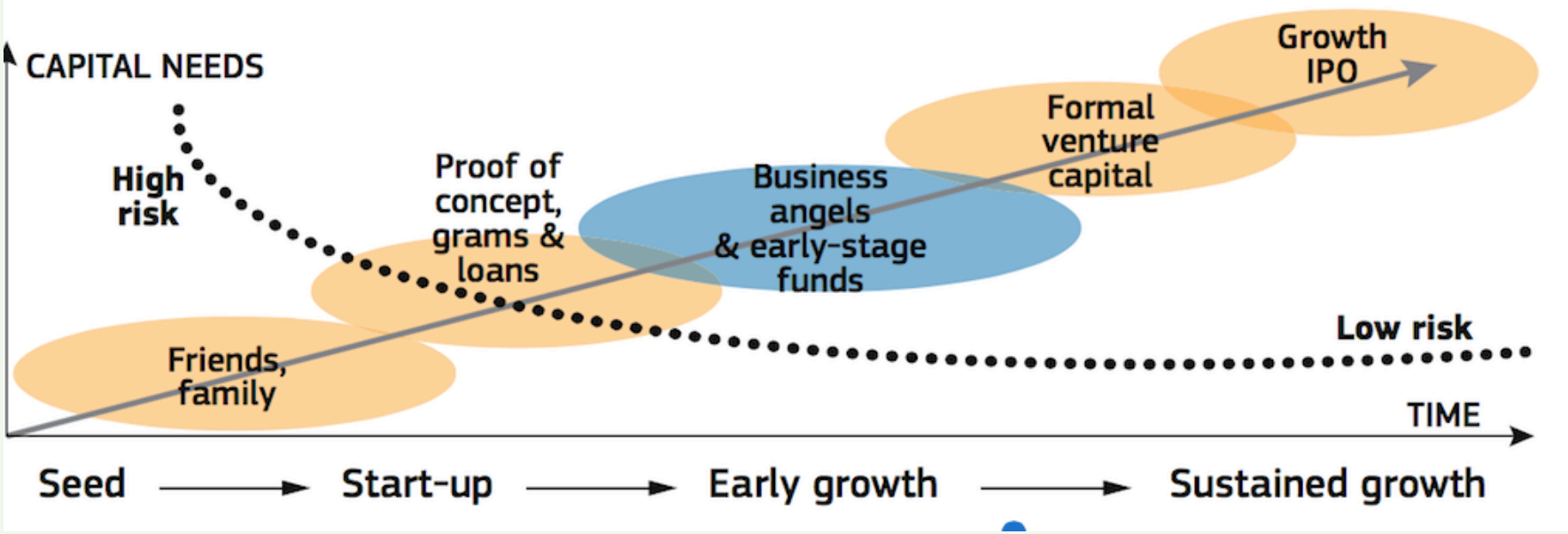

Public equity

Les PME n’ont en général pas recours au marché actions pour leur financement, en raison du coût principalement

Deux moyens sont étudiés pour y remédier: la révision de la directive Prospectus, et la création d’un nouveau segment de marché par la MIFID II, le marché de croissance des PME

Dette

- **Marché primaire de la dette**
- Permettre à davantage d’institutions non-bancaires de prêter, ce qui n‘est pas le cas dans tous les Etats membres
- Crédit interentreprises
- Marché d’obligations

- **Marché secondaire de la dette**
- Conversion des dettes en instruments de marché, titrisation
- Faciliter la cession de créances non échues

Conclusion(s)

- Mise en œuvre de la liberté de circulation des capitaux
- Accroissement de la concurrence qui doit permettre de lutter contre la fragmentation des marchés
- Répartition de la prise en charge du risque